

DOSSIER DE PRESSE

BRETAGNE OCCIDENTALE*

24^e
INDICATEUR DU édition 2026

€CÔT DE LA
RENTREE

Fédé B - Fédération des associations
étudiantes de Bretagne Occidentale
6 avenue Victor Le Gorgeu 29200 Brest



*Villes concernées : Brest, Quimper,
Morlaix, Lorient, Vannes et Pontivy



2923,81 €

I - AVANT- PROPOS

2 923,81 €, c'est ce que devraient dépenser en moyenne les étudiantEs de Bretagne Occidentale pour leur rentrée. Une somme en hausse de 1,95 % par rapport à l'année dernière, qui illustre une fois de plus le coût toujours trop élevé de la vie étudiante. Derrière cette moyenne se cachent des réalités. Pour de nombreux et nombreuses étudiantEs, chaque dépense devient un choix minutieux, parfois **lourd de conséquences**, et très souvent au détriment de besoins essentiels.

Cette année, certaines décisions viennent également accentuer les **inégalités** entre les étudiantEs. Les étudiantEs extra-communautaires en sont l'exemple le plus frappant, avec des frais d'inscription atteignant des sommets, et un accès aux différentes aides remis en cause. Dans le même temps, le logement, premier poste de dépense, continue d'augmenter, alors même que l'accès aux APL pour les étudiantEs est aujourd'hui remis en cause.

Cette année encore, les étudiantEs sont contraintEs de faire des choix pour parvenir à boucler leur budget : renoncer à un repas, retarder un soin,... . Ces décisions **ne devraient jamais** faire partie du quotidien d'humains en pleine construction. L'origine, les ressources ou le lieu de résidence ne devraient jamais déterminer la capacité de chacunE à accéder à l'enseignement supérieur et à la réussite dans de bonnes conditions. Ces choix ne relèvent pas du hasard, ils sont la conséquence directe de décisions qui, année après année, fragilisent un peu plus les étudiantEs plutôt que de les protéger. **Il est urgent que les pouvoirs publics prennent la mesure de ces réalités et y apportent enfin des réponses à la hauteur, pour garantir à chaque étudiantE un avenir serein.**

CLÉMENCE DUMONT
Présidente de la Fédé B



SOMMAIRE

I. Avant-propos.....	2
II. Présentation de l'indicateur.....	4
III. Frais spécifiques de rentrée.....	6
Focus - étudiantEs extra-communautaires.....	8
IV. Coût de la rentrée selon différents profils d'étudiantEs.....	10
V. Frais de vie courante.....	11
Focus - Logement.....	14
Focus - Bourses étudiantes.....	17
VI. Annexes.....	19
VII. Présentation de la Fédé B.....	21
VIII. Contacts.....	22

II - PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR

La Fédé B, en tant qu'experte de son territoire, publie chaque année son **indicateur du coût de la rentrée pour les étudiantEs de Bretagne Occidentale**

La méthodologie appliquée pour le calcul de cet indicateur est celle de la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE). Cet indicateur permet de comparer l'évolution du coût de la rentrée étudiante au fur et à mesure des années et permet également d'identifier les grandes problématiques auxquelles les étudiantEs sont confrontéEs. L'indicateur présente le coût de la rentrée pour unE étudiantE primo-arrivantE de 19 ans en licence 1 (ou équivalent) à l'université, sans double inscription, non boursierE et décohabitantE (n'habitant plus au domicile familial). Il est établi chaque année par la FAGE, en prenant en compte les frais de vie courante et les frais spécifiques à la rentrée universitaire.

LL'indicateur du coût de la rentrée est divisé en deux grandes catégories de dépenses :

- Les frais de vie courante, fixes au cours des différents mois de l'année : loyers et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien.
- Les frais spécifiques à la rentrée universitaire : frais d'inscription, cotisation à la Contribution de Vie et de Campus (CVEC), frais d'agence, souscription à une assurance logement, une complémentaire santé et achat de matériel pédagogique.

Toutefois, les publics étudiants étant pluriels et confrontés à des situations variées, l'indicateur met également en lumière plusieurs dépenses variables qui peuvent s'ajouter selon les situations : frais d'inscription différenciés pour les étudiantEs extra-communautaires, frais de transports pour les étudiantEs ultra-marinEs venant étudier en métropole, achat de protections périodiques et d'antalgiques pour les personnes menstruées...

L'indicateur du coût de la rentrée est basé sur la moyenne des coûts estimés dans différentes villes, en prenant en compte le nombre d'étudiantEs inscritEs en licence dans chaque établissement. La FAGE utilise une méthodologie rigoureuse, intégrant des critères qualitatifs et quantitatifs pour chaque dépense, afin d'analyser concrètement les conditions de vie des étudiantEs.

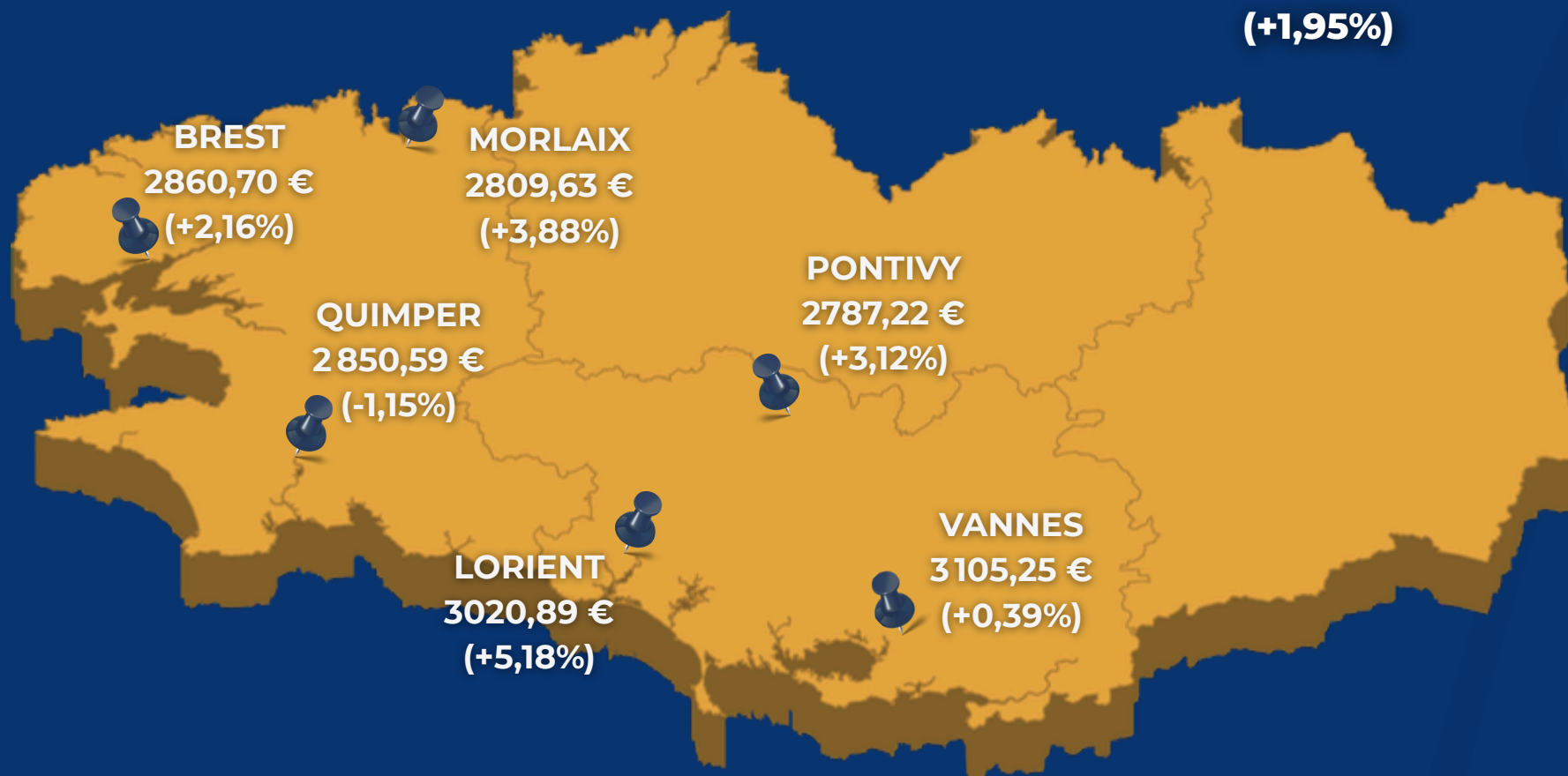


II - PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR

Moyenne Bretagne occidentale

2923,81 €

(+1,95%)



III - FRAIS SPÉCIFIQUE DE RENTRÉE

1498,93€

Les frais spécifiques de rentrée concernent les dépenses que doivent effectuer les étudiantEs au moment de la rentrée universitaire s'élèvent cette année à **1 498,93 €**, soit une **augmentation de 5,15 % par rapport à la rentrée 2025**. Malgré une stagnation des frais d'inscription à l'université (178 €) et de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC, 105 €) pour cette année universitaire, certains postes de dépense **continuent d'augmenter**, notamment le dépôt de garantie **(+9,09 %)** et la complémentaire santé **(+2,01 %)**.

Ces frais spécifiques de rentrée prennent également en compte les fournitures nécessaires au bon suivi des cours, comme les stylos, les classeurs, les agendas ou encore d'autre matériel. Ces dépenses enregistrent une hausse nette de 19,27 % par rapport à la rentrée précédente, impactant fortement le budget étudiant.

	FRAIS DE RENTREE								
	Brest	Quimper	Morlaix	Lorient	Vannes	Pontivy			
	Montant N (en €)	Montant N (en €)	Montant N (en €)	Montant N (en €)	Montant N (en €)	Montant N (en €)	Moyenne N-1	Moyenne N	Variation en %
Frais D'inscription	178€	178€	178€	178€	178€	178€	178,00 €	178,00 €	0,00%
CVEC	105€	105€	105€	105€	105€	105€	105,00 €	105,00 €	0,00%
Complémentaire Santé	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	27,50 €	30,00 €	9,09%
Assurance Logement	6,25 €	6,25 €	6,25 €	6,25 €	6,25 €	6,25 €	6,25 €	6,25 €	0,00%
Frais d'agence	275,00 €	275,00 €	275,00 €	275,00 €	275,00 €	275,00 €	275,00 €	275,00 €	0,00%
Dépôt de garantie	500,00 €	500,00 €	450,00 €	600,00 €	600,00 €	425,00 €	519,86 €	530,29 €	2,01%
Matériel pédagogique	366,51 €	363,16 €	448,83 €	345,40 €	416,80 €	463,77 €	313,91 €	374,39 €	19,27%
TOTAL	1460,76 €	1487,41 €	1493,08 €	1529,65 €	1611,05 €	1483,02 €	1425,02 €	1498,93 €	5,15%

III - FRAIS SPÉCIFIQUE DE RENTRÉE

Frais supplémentaires illégaux

À ces frais s'ajoute le matériel spécifique à chaque filière, nécessaire au suivi des enseignements, dont le coût peut atteindre jusqu'à 800 € en odontologie, par exemple.

247,77 €

En moyenne

La décision du Conseil d'État du 7 juillet 1993 précisant l'article 41 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984, codifié en l'article L 719-4, mentionne que les universités peuvent percevoir des droits supplémentaires en respectant certaines conditions. Les « rémunérations pour services rendus » ne sont possibles que si « les prestations correspondantes sont facultatives et clairement identifiées » et leur « non-paiement ne peut écarter l'étudiant du cursus qu'il souhaite poursuivre ».

Cette situation soulève des enjeux en matière **d'égalité des chances et d'accès à l'enseignement supérieur**, notamment en raison des écarts de frais entre les filières, mais aussi du poids que représentent ces dépenses pour les étudiants.

La Fédé B revendique une vision de l'université accessible à toutes et tous, quels que soient leurs moyens financiers.

En conséquence, la Fédé B demande :

- La prise en charge par l'Etat des frais complémentaire nécessaires à la réussite.
- Le meilleur contrôle pour la suppression en urgence des frais complémentaires obligatoires illégaux.



Les étudiantEs extra-communautaires sont les étudiantEs qui viennent de pays en dehors de l'union européenne (sauf exception comme la suisse, Norvège, Islande, Liechtenstein, Monaco et Andorre)

Cette année, les étudiantEs extra-communautaires ont subi diverses réformes imposées par le ministère de l'Enseignement supérieur. Ces mesures, à caractère xénophobe, leur ont imposé des frais supplémentaires pour s'inscrire à l'université.

Dans un premier temps, le timbre fiscal nécessaire à l'obtention d'un titre de séjour a ainsi doublé, passant de 75 € à 150 €. Leurs conditions d'accès aux aides personnalisées au logement (APL) ont également été très fortement restreintes dans le cadre du PLF 2026, limitant ainsi l'accès à ces aides à une poignée d'étudiantEs extra-communautaires. En parallèle, une justification de ressources financières est exigée afin d'obtenir ou de renouveler le titre de séjour avant même de pouvoir entamer les démarches. Alors que ce seuil était de 615 €, un décret paru en juin dernier a revalorisé ce seuil à 877,50 €, soit presque la moitié d'un SMIC.

S'est ensuite suivi le plan gouvernemental "Choose France for Higher Education", présenté en mai dernier, qui vise notamment à limiter les exonérations que les universités pouvaient mettre en place pour les étudiantEs extra-communautaires, afin de réduire le coût d'inscription qui avait été multiplié par 16 lors de la mise en place du précédent plan "Bienvenue en France".



III - FRAIS SPÉCIFIQUE DE RENTRÉE | FOCUS - ETUDIANT-ES EXTRA-COMMUNAUTAIRES

Les étudiantEs extra-communautaires sont donc **contraintEs de payer ces frais supplémentaires** depuis l'arrêté promu en urgence afin qu'il soit effectif **dès la rentrée 2026, malgré les inscriptions sur Parcoursup et Mon Master de plusieurs milliers d'étudiantEs** qui avaient candidaté **sans pouvoir anticiper ces frais supplémentaires**. Pensant devoir déboursier 178 €, ils et elles vont finalement devoir déboursier 2 902 € pour une licence. Cette situation contraint de nombreuxSES étudiantEs à **revoir leurs projets d'avenir en fonction de leurs ressources financières**.

Ce plan, dont les **objectifs sont contradictoires** avec les mesures qu'il prévoit — à savoir permettre d'augmenter le nombre d'étudiantEs extra-communautaires en France — risque de **précariser davantage un public déjà particulièrement vulnérable**, tant sur le plan administratif qu'économique.

À cette précarité économique s'ajoutent des **discriminations** qui rendent plus difficile l'accès au logement, aux stages et à l'emploi étudiant. Les étudiantEs extra-communautaires peuvent notamment **rencontrer davantage de difficultés** dans leurs recherches de logement. **46,3 %** des étudiantEs non-françaisEs déclarent avoir subi des refus répétés, des vérifications interminables ou des remarques hostiles, tandis que **22 %** déclarent s'être déjà sentiEs discriminéEs lors de leur recherche de logement selon l'enquête logement de la FAGE de 2026.

Ces discriminations ne sont pas seulement des difficultés individuelles : elles constituent un **obstacle supplémentaire à l'accès aux études et à l'autonomie**. Lorsqu'unE étudiantE rencontre davantage de difficultés à se loger ou à trouver un emploi étudiant, les conséquences de la précarité sont mécaniquement renforcées.

En conséquence la Fédé B demande :

- Un retrait immédiat des mesures dangereuses, xénophobes et incohérentes qui touchent les étudiantEs extra-communautaires : retour à 178€ de frais d'inscription pour toutes et tous ; accès aux APL et à toutes les aides sociales sans discrimination sur l'origine ; la baisse du coût du titre de séjour étudiant ; la suppression et a minima le retour à la baisse du plafond de ressources exigé à prouver pour venir étudier en France.
- L'accès aux bourses sur critères sociaux pour les étudiantEs extra-communautaires dès l'arrivée en France.

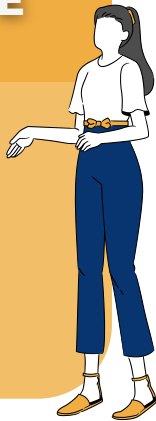
IV - COÛT DE LE RENTRÉE SELON LES DIFFÉRENTS PROFILS

EtudiantE BoursierE

Exonération :

- Frais d'inscriptions en licence (-178€)
- CVEC (-105€)

Coût total : 2 640,81€



EtudiantE extra-communautaire

Frais ajoutés :

- Frais différenciés (2902€)
- Suppression des APL
- Augmentation des frais liés au titre de séjour (150€)
- Déplacement vers l'hexagone puis vers la ville d'étude (1038,30€)

Coût total 7013,81€



EtudiantE menstruéE

Frais ajoutés :

- Achats de protections périodiques pour un mois
- Achats d'antidouleurs

Coût total : 2 935,37€



EtudiantE d'outre mer

Frais ajoutés :

- Billets d'avion
- Nuit d'hôtel à l'arrivée sur Paris
- Transport jusqu'à la ville de résidence

Coût total : 4 311,76€



Ces **différences de coût** soulignent les **disparités** auxquelles font face les étudiantEs lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur à cause de leur **origine, leur classe sociale ou leur genre**. Cela crée des inégalités sociales pour ces étudiantEs, contraintEs de supporter des **frais supplémentaires** qui auraient pu être consacrés à d'autres besoins essentiels, comme l'alimentation ou la santé. Il est nécessaire d'engager des politiques visant à faire disparaître ces différences de coût afin de garantir **l'égalité des chances pour toutes et tous** et donc des conditions de vie et d'étude dignes.

V - FRAIS DE VIE COURANTE

1424,88€



Cette année, les frais de vie courante ont connu une légère baisse de 1,04%. Cette baisse est expliquée par la mise en place du repas à 1€ pour tous et toutes les étudiantEs. Bien que cette mesure ait bien été accueillie par le public estudiantin, cela ne signifie pas que la mesure est suffisante. Bien au contraire, les frais de vie courante ont presque **tous augmenté depuis la rentrée dernière**. C'est le cas notamment des équipements divers à savoir l'ordinateur, les vêtements, l'hygiène ou les produits d'entretien mais également des loisirs.

Souvent mis de côté, les loisirs jouent pourtant un rôle **essentiel** dans la vie des étudiantEs, notamment pour lutter contre **l'isolement social**, qui touche de nombreux jeunes et peut affecter leur santé mentale.

Le loyer reste l'un des premiers postes de dépense chez les étudiantEs et représente une part importante du budget total dont disposent les jeunes.



ALIMENTATION

177,27€



LOYER

530,29€

Alimentation



177,27€ **+1,05%**
= 1ère sacrifice

20% des étudiantEs ne mangent pas à leur faim

Source : Consultation BOUGE TON CROUS, 2024, FAGE

Chaque année, le coût de l'alimentation continue d'augmenter et les étudiantEs n'échappent pas à cette hausse. Cette année, l'alimentation représente **177,27 €** dans le budget étudiant. Elle constitue la première variable **d'ajustement budgétaire** pour de nombreux et nombreuses étudiantEs, certains allant jusqu'à sauter plusieurs repas par semaine afin d'éviter de finir le mois dans le rouge.

3,5 repas sauté par semaine en moyenne

Selon l'enquête bouge ton crous de la FAGE - 2024

Depuis mai dernier, **le repas à 1 € a été étendu à toutes et tous** les étudiantEs, qu'ils ou elles soient boursierEs ou non. Malgré le fait que cette généralisation ait été **bien accueillie par le public étudiant**, le dispositif reste **largement sous-financé** et sa pérennité sur plusieurs années est donc **mise en péril**. Cette généralisation contribue au sous-effectif des personnels du CROUS, faute de financements suffisants, ainsi qu'à l'engorgement des files d'attente aux heures de repas, empêchant certainEs étudiantEs de manger dans les temps impartis.

V - FRAIS DE VIE COURANTE

Si l'alimentation représente une part conséquente du budget étudiant, il est nécessaire d'aider les étudiantEs sur ce sujet. **Depuis 2012**, la Fédé B a mis en place son AGORAé, une **épicerie sociale et solidaire** présente à l'UFR Sciences et Techniques de l'UBO à Brest, afin de proposer des produits alimentaires et non alimentaires à **10 % du prix du marché**. Chaque année, ce sont plus de **350 étudiantEs** qui bénéficient de l'épicerie. **Une réalité révélatrice de la situation précaire des étudiantEs extra-communautaires qui composent 90% des bénéficiaires de l'AGORAé de Brest.**

L'AGORAé propose également un **lieu de vie** où les étudiantEs peuvent se rencontrer et partager des **moments conviviaux**. Cette dimension sociale, présente dans **41 AGORAé** réparties partout en France et mises en place par la FAGE depuis 2011, permet **d'accompagner les étudiantEs** dans leurs démarches quotidiennes, mais aussi de favoriser la création de projets et l'organisation d'animations. Toujours dans l'objectif de lutter contre l'isolement social majoré par la précarité alimentaire.



En conséquence, la Fédé B demande :

- La pérennisation du repas CROUS à 1€ pour toutes et tous accompagné d'une enveloppe plus importante dans le PLF 2027 pour une bonne mise en place sur tous les territoires : 2 repas équilibrés et complets à 1€ par jour, le soir et le week-end compris.
- L'accès à la restauration à tarification sociale sur l'ensemble des sites de formation, notamment les villes universitaires d'équilibre (VUE) par le développement de conventionnements proches des lieux de stage, et d'études comme prévu par la loi Lévi



1^{ER} poste de dépenses dans le budget d'unE étudiantE

Comme chaque année, le **prix du logement a augmenté, et de façon significative**. À la rentrée 2026, les étudiantEs de Bretagne occidentale vont devoir **débours**er en moyenne **530,29€** chaque mois pour leur loyer **allant même jusqu'à 600€ de moyenne à Lorient** où le loyer a augmenté de **11,98%**.

+ 4,45%

22,29 %

des étudiantEs disposent de moins de 100 € par mois pour vivre après avoir payé leur loyer.

Selon l'enquête logement de la FAGE - 2026

Premier poste de dépense des étudiantEs, le logement constitue une **dépense incompressible**. Lorsque son coût augmente, ce sont les autres dépenses essentielles comme l'alimentation, la santé ou les loisirs qui deviennent les premières **variables d'ajustement budgétaire**.

Cette situation est d'autant plus **préoccupante** que **les APL des étudiantEs sont aujourd'hui remises en cause** dans un rapport de l'Inspection générale des finances (IGF), publié en juin 2026.

Du côté des CROUS, **l'offre de logement reste largement insuffisante** vis-à-vis des demandes et du nombre d'étudiantEs sur le territoire breton. Le nombre de logements dans le parc locatif social reste stable depuis plusieurs années et compte **1 logement CROUS pour 16 étudiantEs**, allant jusqu'à **1 logement pour 33 étudiantEs à Lorient**, ce qui correspond pratiquement au **double de la moyenne nationale**. En parallèle, les logements proposés sont souvent **vétustes, parfois insalubres et mal isolés**, engendrant des conditions de vie peu propice aux études.

V - FRAIS DE VIE COURANTE | FOCUS - LOGEMENT 🔍

Ce sous-financement chronique et ce manque de logements sociaux **poussent les étudiantEs vers le parc locatif privé**, où les loyers sont **nettement plus élevés**. Cette situation accentue une crise du logement qui réduit les possibilités de choix et place les jeunes locataires dans une situation **d'urgence et de vulnérabilité**, dont profitent certains bailleurs privés en proposant des **logements mal isolés, coûteux en charges et parfois non conformes à certaines normes légales**, en jouant sur le **manque d'information des jeunes concernant leurs droits**. Cela pousse certainEs étudiantEs à faire des **concessions sur leurs conditions de vie** par peur de ne pas trouver de logement avant la rentrée.

1/3 étudiantEs sont en situation de mal logement

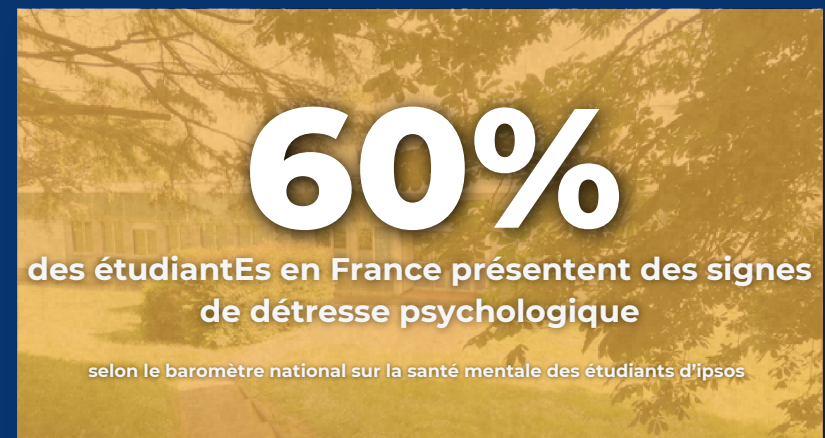
Selon l'enquête logement de la Fage - 2026



L'isolation thermique est une **question centrale** que doivent se poser tous les acteurices du logement, et cela a été mis en lumière depuis plusieurs années lors des périodes de canicule, où de nombreux logements sont considérés comme des **"bouilloires thermiques"** et deviennent **invivables pour celles et ceux qui y habitent**. La question se pose également pour les périodes hivernales dans ces logements mal isolés, cette fois-ci appelés **"passoires thermiques"**, demandant aux habitantEs de chauffer davantage un logement qui ne garde pas la chaleur. Cela engendre des coûts supplémentaires et amène de **nombreux étudiantEs à ne pas se chauffer par manque de moyens financiers**. Ces questions d'isolation thermique doivent être une priorité notamment en vue des **augmentations des chaleurs à travers les années** mais également de la durée de ces périodes de chaleur. **Cela passe notamment par la végétalisation des parc locatif du CROUS mais plus largement celle des villes.**

V - FRAIS DE VIE COURANTE | FOCUS - LOGEMENT 🔍

Être mal logé a un impact important sur la santé physique, notamment en raison de l'insalubrité et de la présence de moisissures, **mais également sur la santé mentale**. Cette dernière est déjà **fortement fragilisée chez les jeunes** par un **isolement social omniprésent**, lui-même renforcé par une précarité croissante qui touche particulièrement cette tranche d'âge. En effet, **25,2 % des étudiantEs indiquent ne pas pouvoir travailler calmement dans leur logement et 17,2 % indiquent que leur logement ne leur permet pas d'avoir un bon sommeil et de s'y faire à manger convenablement**. Cela met également en évidence une problématique **d'inégalité des chances** dans la qualité de vie et du temps consacrés par les étudiantEs à leurs études.



Alors que la précarité étudiante constitue la **première cause d'échec universitaire**, celle-ci prend de multiples formes. Elle contraint notamment de **nombreuxSES étudiantEs à travailler en parallèle de leurs études (3 étudiantEs sur 4 selon la DARES)** les empêchant de consacrer le temps nécessaire à leur réussite, mais elle se traduit également par des difficultés d'accès au logement et par des conditions de logement parfois incompatibles avec le bon déroulement des études. **Le coût du logement pèse de plus en plus lourd dans les décisions d'orientation** des étudiantEs, qui privilégient parfois le fait de rester vivre chez leurs parents et s'inscrivent dans les établissements d'enseignement supérieur de leurs villes, au détriment de formations plus en phase avec leurs projets professionnels, et cela malgré le fait qu'ils ou elles soient acceptés dans ces mêmes formations.

En conséquence la Fédé B demande :

- La pérennisation de l'encadrement des loyers au niveau national en un réel dispositif doublé d'un meilleur contrôle du respect de ce dispositif et d'un déploiement sur tout le territoire.
- Le retour de l'universalisation des APL.
- Le gel des loyers et charges locatives des logements CROUS par un investissement du gouvernement dans les parcs locatifs des CROUS permettant les rénovations nécessaires sans sur-coûts pesant chaque année depuis le dégel pour les étudiantEs.
- La construction massive de logements étudiants gérés par les CROUS.
- En urgence, le conventionnement de résidences privées par les Crous pour garantir des loyers sociaux.

V - FRAIS DE VIE COURANTE | FOCUS - BOURSES ÉTUDIANTES 🔍

Les bourses étudiantes sont délivrées par le CROUS après que l'étudiantE a effectué une demande sur la plateforme "Mes Services Étudiants". Elles sont attribuées selon plusieurs critères, dont le principal est le **revenu fiscal des parents de l'étudiantE**, ce qui pose une réelle question quant à l'émancipation des jeunes.

La bourse est constituée de **8 échelons, allant de 0 bis à 7**, chacun correspondant à un montant d'aide différent. Cela crée un **effet de seuil** qui peut entraîner une perte d'aide pour les étudiantEs dont les revenus familiaux dépassent légèrement le plafond fixé.

L'attribution de cette aide est **fortement injuste** dans son fonctionnement. Alors que **les revenus fiscaux évoluent avec l'inflation**, les **montants des bourses, eux, ne sont pas indexés. Alors que le coût de la vie augmente, les étudiantEs doivent payer toujours plus avec autant.**

Ainsi, certainEs étudiantEs **peuvent perdre jusqu'à 90 € par mois pour seulement 1 ou 2 € de revenus annuels supplémentaires** de la part de leurs parents, voire même perdre le droit d'avoir une bourse.

Malgré l'accès à un repas à 1€ depuis plusieurs années, ces étudiantEs doivent quand même **choisir entre manger ou étudier.**

De plus, ces bourses ne sont **versée que pour une période de 10 mois**, laissant les étudiantEs **sans ressources pendant l'été** alors même que les frais de vie courante continuent (loyer, alimentation, transport etc...) forçant les jeunes à se salarier durant la période estivale pour garder leur logement .

En conséquence la Fédé B demande :

- La linéarisation des bourses afin d'éviter l'effet de seuil.
- La défamilialisation pour que l'étudiantE ne dépendent plus de ses parents, d'autant plus que de nombreuxSES jeunes sont en rupture familiale ou ne sont pas aidés financièrement par leurs parents mais également pour permettre une émancipation des jeunes.
- L'indexation à l'inflation des montants de la bourses.



Bourses des formations sanitaires et sociales

Depuis la loi de décentralisation de 2004, la gestion des bourses des formations sanitaires et sociales (BFSS) relève de la compétence des régions. Depuis 2016, ces bourses sont alignées sur celles du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), basées sur des critères sociaux.

Toutefois, la gestion des BFSS par la Région Bretagne complexifie la rentrée des étudiantEs en formations sanitaires et sociales (FSS). Contrairement à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) ou au logement, dont la gestion est majoritairement centralisée par le CROUS, l'étudiantE doit ici traiter avec unE interlocuteurICE supplémentaire pour obtenir sa bourse. Depuis plusieurs années, les régions, dont la Bretagne, rencontrent d'importantes difficultés dans la gestion des bourses sanitaires et sociales (BFSS). Ces dysfonctionnements, tels que les retards de versement et la complexité administrative, fragilisent directement les étudiantEs, qui se retrouvent souvent dans des situations de grande précarité. Pourtant, cette aide financière est un soutien essentiel au quotidien, particulièrement à la rentrée, période où les dépenses sont les plus élevées pour les étudiantEs bretonNEs.

À chaque rentrée, tous les étudiantEs doivent s'acquitter de la CVEC pour s'inscrire dans leur établissement d'enseignement supérieur. Si cette contribution est automatiquement exonérée pour les boursiers sur critères sociaux, les étudiantEs en formations sanitaires et sociales doivent, quant à ELLEux, avancer les frais et solliciter un remboursement via une procédure spécifique auprès du CROUS. La multiplication des interlocuteurICES complexifie ces démarches administratives, pénalisant ainsi les étudiantEs qui ne parviennent parfois pas à obtenir le remboursement de leur CVEC.

Nos voisins, les régions Normandie et Pays de la Loire, ont confié la gestion des BFSS au CROUS, ce qui s'avère bénéfique pour les étudiantEs en FSS en termes de démarches et de versements mensuels de l'aide. Les éluEs CROUS Bretagne de la Fédération des Associations du Réseau Étudiant de Haute-Bretagne (FARE) et la Fédération des associations étudiantes de Bretagne Occidentale (Fédé B) souhaitent accompagner la Région dans ce transfert de gestion afin de garantir une égalité dans les démarches pour tous les étudiantEs bretonNEs.

En conséquence la Fédé B demande :

- Le tranfert de la gestion des BFSS de la région Bretagne au CROUS Bretagne



VI - ANNEXE

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques de rentrée calculés pour le mois de septembre. Une moyenne des sommes obtenues est alors effectuée pour les différentes régions, pondérée en fonction de leurs effectifs étudiantEs respectifs. Depuis la rentrée 2024, la FAGE a également souhaité mettre en lumière certains frais dits modulaires, qui s'appliquent à certainEs étudiantEs selon leurs situations spécifiques.

FRAIS DE VIE COURANTE

LOYER ET CHARGES

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil d'estimation des prix des loyers développé par SeLoger. L'outil donne une valeur de loyer au m2 pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donné, meublé ou non meublé. Les moyennes sont prises pour chaque ville pour un logement T1 de 25m2 meublé.

TÉLÉPHONIE ET INTERNET

Les tarifs de téléphonie et internet correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs (Free, Orange, SFR et Bouygues) pour une offre « Multi pack » comprenant la téléphonie mobile, 100Go de données mobiles et une box internet.

LOISIRS

Le montant des loisirs correspond à la somme des coûts moyens des loisirs les plus populaires auprès des étudiantEs selon l'enquête de l'OVE, c'est-à-dire les activités physiques et sportives, les séances de cinéma, ainsi que le streaming vidéo et de musique.

REPAS RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'unE étudiantE prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2025 - 2026 passe de 3,30€ à 1€.

ACHATS

Les "consommables alimentaires" représentent un panier alimentaire nécessaire pour un mois, en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire. Ce panier est constitué selon les recommandations du Plan National Nutrition Santé 2019-2023. La partie "équipement divers" correspond quant à elle à l'achat d'un ensemble vestimentaire neuf, d'un lot de produits d'hygiène et d'entretien. Pour calculer le montant en région, l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France de l'INSEE est appliqué.

TRANSPORTS

Pour le transport, le tarif d'un abonnement étudiant ou jeune en transports en commun est pris en compte selon une moyenne des abonnements dans 50 agglomérations de France. À cela s'ajoutent les allers et retours entre le domicile familial et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'OVE est de 26 km. À raison d'un aller-retour par semaine, à cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2025 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

VI - ANNEXE

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits pris en compte sont ceux en vigueur pour unE étudiantE s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le montant de la complémentaire santé est calculé grâce aux moyennes des offres « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.

CVEC MODIFICATION

Le tarif de la CVEC est celui annoncé pour l'année 2026 par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

FRAIS D'AGENCE IMMOBILIÈRE

Depuis 2020, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 25m².

ASSURANCE LOGEMENT

Une moyenne est réalisée entre les offres des différentes assurances logements étudiantes pour un logement de 25m².

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire notamment en papeterie et de l'achat d'un ordinateur portable en début d'année universitaire.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE - SPÉCIFIQUE

Le matériel pédagogique spécifique correspond aux achats fortement recommandées (manuels, etc.) ou imposées (tenues de stage, lectures obligatoires, etc.) aux étudiantEs selon leur formation. Le montant est calculé grâce aux moyennes des frais par filière, pondérées par les effectifs étudiants correspondants.

FRAIS MODULAIRES

- Les frais de menstruation correspondent à la somme du montant moyen des protections périodiques et du coût des antalgiques sur un cycle de menstruations.
- Les frais de transport des DROM/COM à la métropole correspondent au prix moyen d'un aller simple entre un DROM ou une COM et la métropole.

VII - PRÉSENTATION DE LA FÉDÉ B

La Fédé B, fondée en 1993, est la Fédération des associations étudiantes de Bretagne Occidentale. Il s'agit d'une association loi 1901, indépendante de tout parti politique et agréée "Jeunesse et Éducation populaire" par le ministère chargé de la Jeunesse.

Elle évolue dans le champ de l'économie sociale et solidaire et mène des actions à destination des étudiantEs et des jeunes autour de plusieurs thématiques, telles que la solidarité, l'égalité des chances, l'accès à la culture, la prévention et la promotion de la santé, mais également la lutte contre les discriminations, l'accès et la défense des droits, ainsi que la transition écologique.

La Fédé B est la première organisation représentative étudiante de Bretagne Occidentale de par sa taille et le nombre de ses éluEs étudiantEs au sein de l'Université de Bretagne Occidentale et du CROUS Bretagne.

Elle propose au quotidien un accompagnement à ses 33 associations étudiantes adhérentes, notamment à travers des formations basées sur les principes de l'éducation populaire, mais également en mettant à disposition du matériel pour la mise en place de projets et d'événements à destination des étudiantEs.





CONTACT

EWENN MINNE
1ER VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ
DES AFFAIRES SOCIALES

presse@fedeb.net
07.82.91.44.17